



Conseil Municipal du 20 février 2024

Procès - Verbal

PRESENTS :

Mmes, MM. AFRIBO Joseph-MASSON Sylvie-VANGIERDEGOM Michel-STEIGNON Pierrette-DEMENGEOT Patrick-GRENIER Christophe-TRUCHASSOU Georgette-DAPREMONT Jean-Charles-THOMAS Marie José-LANGONNIER Joëlle-LARANGE Michèle-RICHARD Francine-CHEVALLOT-BEROUX Thierry-POLLET Frédéric-BINET Stéphane-MERCIER Michel-DERIS Mathieu-AVERLY Renaud-VUARNESON Michel-Josiane BILLETTE-MERIEUX Karine-BOCAHUT Laurie

ABSENTS OU EXCUSES :

Mme LÉCAILLE Brigitte (pouvoir à M. DEMENGEOT)
M. BALDO Pascal (pouvoir à Mme THOMAS)
Mme PERARD Stéphanie (pouvoir à Mme STEIGNON)
Mme DEVIE Rachel (pouvoir à M. VANGIERDEGOM)
M. DUPONT Franck (pouvoir à Mme TRUCHASSOU)
M. DELAPLACE Matthieu (pouvoir à M. BINET)
Mme BRUNIN Laurence (pouvoir à Mme BILLETTE)

Monsieur le Maire, après avoir salué ses collègues, la journaliste et le public, remercie les conseillers présents et déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose Joëlle LANGONNIER comme secrétaire de séance. Celle-ci accepte. Elle est désignée à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2024.

Aucune observation n'est faite. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Joëlle LANGONNIER afin qu'elle procède à l'appel nominal et à la lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde la première question à l'ordre du jour.

1. Vente de divers terrains à bâtir au quartier de La Pertinguette

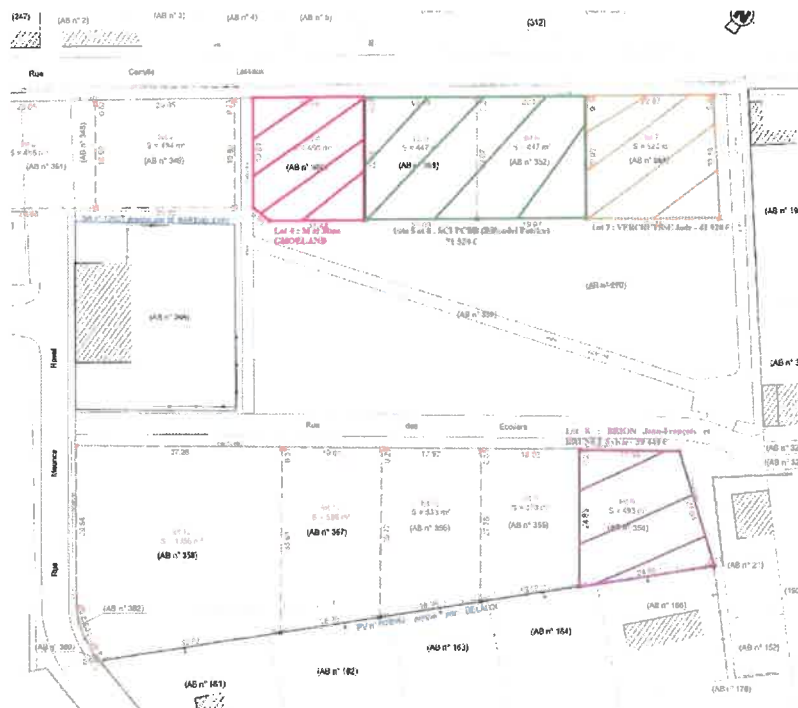
Par délibération en date du 4 avril 2023, le conseil municipal a fixé le prix de vente, des 11 terrains à bâtir viabilisés de la Pertinguette, à 80 € le m².

Plusieurs demandes d'acquisition ont été transmises par les notaires ou agences immobilières rethéloises :

- Lot n° 4 d'une superficie de 456 m² (AB n° 350) : M et Mme GHOZLAND Nicolas pour un prix de 36 480 €
- Lots n° 5 et 6 d'une superficie de 448 m² chacun (AB n° 351 et 352) : SCI PCBB (Billaudel Patrice) pour un prix total de 71 520 €
- Lot n° 7 d'une superficie de 524 m² (AB n° 353) : VERCRUYSSSE Jade pour un prix de 41 920 €
- Lot n° 8 d'une superficie de 493 m² (AB n° 354) : BRION Jean-François et BRUNET Sylvie pour un prix de 39 440 €

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Adoptée à l'unanimité.



2. Convention bilatérale de dotation annuelle de fonctionnement avec l'ADRASEC 08

Une convention bilatérale de dotation annuelle de fonctionnement doit être signée entre la Ville et l'ADRASEC 08.

Cette convention fixe les modalités de partenariat entre la Ville et l'ADRASEC 08 ainsi que le montant de la dotation versée par la Ville chaque année et dont le montant proposé est de 800 €. Elle est valable jusqu'au 31 décembre 2026.

Cette dotation se substitue à la subvention versée annuellement par la Municipalité à hauteur de 600 €.

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Adoptée à l'unanimité.

3. Convention territoriale globale 2023-2026 établie entre la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté de communes du Pays rethélois et la Ville de Rethel

La convention territoriale globale a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'action adapté.

Elle favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Elle vise à participer à la stratégie mise en place par le Pays rethélois à l'égard des familles du territoire ainsi que les modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existants par une mobilisation des cofinancements
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

Les domaines concernés sur le pays rethélois sont la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

La Ville de Rethel est concernée, notamment, pour sa participation au fonctionnement de la crèche Noiret.

Monsieur le Maire précise que Monsieur MOREL, directeur de la CAF, souhaite une signature publique de cette convention.

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Adoptée à l'unanimité.

4. Convention portant sur la refacturation de travaux à Habitat 08 – Secteur Pertinguette - Parking immeuble Mozart

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune procède à la refacturation des travaux d'aménagement (travaux de voirie et de réseaux) qu'elle a effectués pour le compte du bailleur social Habitat 08 sur le parking de l'immeuble sis 1, rue Mozart, propriété de ce dernier.

Les travaux effectués par la commune de Rethel pour le compte du bailleur social Habitat 08 s'élèvent à 18 520,70 € TTC.

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Adoptée à l'unanimité.

5. Récupération, par la Ville, d'une avance versée au SIVU assainissement collectif de l'agglomération rethéloise

Dans le cadre d'un contrôle budgétaire de l'état de l'actif du SIVU assainissement collectif de l'agglomération rethéloise, il a été constaté qu'une avance de 1.428.494,48 francs a été versée au SIVOM du rethélois par la commune de Rethel dans le cadre de la compétence assainissement et, ce, avant 1996! Cette avance n'a jamais été remboursée à la Ville.

Par délibération en date du 12 décembre 2023, le SIVU assainissement a délibéré afin de reverser cette avance d'un montant de 217 772,58 € à la Ville de Rethel.

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Adoptée à l'unanimité.

6. Demandes de garanties d'emprunt – Habitat 08

Habitat 08 sollicite la garantie de la Ville sur plusieurs emprunts :

- Emprunts destinés aux travaux de réhabilitation d'un pavillon situé au 32 Quai Landragin Taine : montant de 27 500 € réparti en un prêt de 15 500 € au taux du livret A et un prêt de 12 000 € au taux fixe de 3,41 % sur 20 ans
- Emprunt destiné aux travaux de réhabilitation d'un pavillon situé 13 rue Linard : montant de 14 000 € au taux du livret A sur 20 ans
- Emprunts destinés aux travaux de réhabilitation d'un pavillon situé 8 rue de la Libération : montant de 72 000 € réparti en un prêt de 20 000 € au taux du livret A et un prêt de 52 000 € au taux fixe de 3,41 % sur 20 ans
- Emprunt destiné aux travaux de réhabilitation de 152 logements collectifs rue Nobel (résidence les Fauvettes et les Hirondelles) : montant de 952 978 € au taux du livret A sur 20 ans

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Thierry CHEVALLOT-BEROUX souhaite connaître les risques que peuvent entraîner ces garanties d'emprunts pour la Ville.

Monsieur le Maire précise que, si un bailleur venait « à mettre la clé sous la porte », la Ville devrait porter la responsabilité des emprunts souscrits par celui-ci et garantis par elle. Mais le risque est infime, d'autant que les bailleurs sociaux détiennent des patrimoines immobiliers conséquents.

Adoptée à l'unanimité.

7. Vente d'un véhicule Renault Master

Le Renault Master benne, mis en service en juin 2016, a été acquis, par la Ville, en janvier 2019. Il comptabilise environ 71 500 km au compteur. Ce véhicule a été remplacé par un achat L.L.D (camion benne de marque FUSO).

Plusieurs propositions de rachat ont été reçues en mairie, à savoir :

VSP ARDENNES: 11 500 €

Garage Mercedes: 10 000 €

Garage LA CAVI: 13 500 €

Il est proposé de retenir l'offre du garage LA CAVI sise à SAULT-LES-RETHEL.

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents pour la vente à LA CAVI.

Adoptée à l'unanimité.

8. Vote des comptes de gestion du budget général et du budget Location – Année 2023

Le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par la Ville, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par Monsieur le Trésorier de Rethel et que les comptes de gestion (budget général et budget Location) établis par ce dernier sont conformes à l'exécution budgétaire de la Ville.

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Adoptée à l'unanimité.

9. Vote des taxes – Année 2024

Les taxes 2023 étaient de :

- Taxe Foncière Bâtie : 12,65 % + 24,04 % (taux foncier départemental) soit 36,69 %
- Taxe Foncière Non Bâtie : 23,25 %

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les impôts locaux pour 2024 et, par conséquent, de maintenir les mêmes taux d'imposition qu'en 2023 pour l'année 2024.

Depuis 2023, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale doit être à nouveau voté tous les ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir le taux de TH appliqué en 2023 soit 9,67 %. Ce taux n'a pas augmenté depuis 2019.

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire rappelle que la valeur locative des biens va augmenter de 3,9 % en 2024. Les rethélois verront donc leurs impôts augmenter même si la Ville n'augmente pas ses taux.

Thierry CHEVALLOT-BEROUX souhaiterait obtenir les taux d'imposition d'autres communes des Ardennes pour permettre une comparaison avec Rethel.

Monsieur le Maire apportera les informations demandées.

Adoptée à l'unanimité.

10. Versement d'une subvention de fonctionnement au CCAS-RPA – Année 2024

Il est proposé le versement d'une subvention de 100 000 € au CCAS dans la préparation de l'ouverture du centre social.

Le budget estimé du futur centre social est à ce jour de 360 000 € annuel financé à 50% par nos partenaires (Caisse d'Allocations Familiales, Conseil départemental etc).

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire précise que la récupération de la taxe foncière de la RPA (190 000 € / Point abordé lors de précédentes réunions) va permettre au CCAS et à la RPA de fonctionner sans abondement de la Ville pour l'année 2024.

Il ajoute que le marché pour la création du centre social est clos, seul un lot (aménagement d'une cuisine pédagogique) n'a pas reçu d'offre. Les travaux devraient commencer début mai avec une ouverture du centre social courant septembre-octobre 2024, d'où une prévision budgétaire de 100 000 €.

Adoptée à l'unanimité.

11. Compte administratif budget général – Année 2023

Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements budgétaires, c'est-à-dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Ville sur un exercice comptable. Il est présenté selon la même nomenclature comptable que le budget primitif.

Le compte administratif est un bilan financier. Il permet de contrôler la gestion de la Ville et de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. Ce document permet également de vérifier la réalité et la sincérité des prévisions budgétaires. Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Monsieur le Maire propose de présenter, en parallèle, le compte administratif 2023 et le budget primitif 2024.

Il encourage les conseillers municipaux à intervenir au fur et à mesure de la présentation.

* Fêtes et cérémonies (6232) : Monsieur le Maire précise que la Ville a payé, en 2023, les factures des décorations de Noël des jardins de l'Hôtel de Ville 2022 et 2023 d'où une différence de montant entre le budget prévisionnel 2023 et le compte administratif.

Il ajoute que l'organisation des fêtes de Sainte-Anne interroge du fait des JO 2024 qui vont mobiliser les services de sécurité du pays. Les manifestations de grande ampleur sont remises en cause à l'heure actuelle.

Une circulaire vient d'être communiquée avec les différentes phases d'organisation et la plus importante est la phase du 14 juillet au 8 août, phase durant laquelle ont lieu les fêtes de Sainte-Anne. Monsieur le Maire a peur d'être obligé d'organiser des fêtes de Sainte-Anne sans cavalcade, sans feu d'artifice ... comme durant le COVID. Il propose néanmoins de programmer les dépenses.

Marie-José THOMAS souligne que Radio 8 a déjà annoncé l'annulation probable des fêtes de Sainte-Anne.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas d'annulation prévue à l'heure actuelle. Le nouveau sous-préfet, qui arrive la semaine prochaine, pourra en dire plus.

* Thierry CHEVALLOT-BEROUX prend la parole au sujet de l'éclairage public. Il fait remarquer que le budget est reconduit à l'identique en 2024 alors que, lors du dernier conseil municipal, il avait été prévu de revenir sur la réduction du temps de fermeture de l'éclairage public.

Il précise que ce sujet est loin de ne concerner que 5 % de la population.

Monsieur le Maire répond que le budget ne fait que retracer les décisions prises lors des orientations budgétaires. La décision de revenir sur les horaires de l'éclairage public sera étudiée en commission et le budget pourra être amendé en cours d'année.

Il ne souhaite plus engager de débat sur ce point.

Thierry CHEVALLOT-BEROUX ajoute que la décision prise l'année dernière au sujet des horaires ne vaut pas pour la durée du mandat. Le fait de reporter les mêmes dépenses en 2024 qu'en 2023 sous-entend que Monsieur le Maire restera sur ses idées. Il souhaite débattre sur ce sujet lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire a bien compris que la décision prise l'année dernière sur la réduction des horaires de l'éclairage public ne convient pas à Monsieur CHEVALLOT. Il lui rappelle qu'il a été le seul à ne pas valider cette décision.

* Charges de personnel (6478)

Monsieur le Maire précise que la somme de 40 000 € a été inscrite afin de permettre la mise en place des chèques restaurant à partir de juillet au bénéfice des agents de la collectivité. La valeur faciale proposée serait de 10 € (5 € à la charge de l'agent et 5 € à la charge de la collectivité) mais elle sera à définir en commission des finances.

* Chapitre 65 :

Monsieur le Maire précise que, si le Foirail n'avait pas de rentrées d'argent diverses (location du parking pour les bus, loyers du restaurant et de l'appartement, ...), le déficit serait d'environ 200 000 €.

* Thierry CHEVALLOT-BEROUX estime que la Ville « gratte » de l'argent en fonctionnement, pour le passer en investissement et montrer qu'il y a une dynamique, au détriment d'une sécurité et d'un confort réclamés par les rethélois. Il fait, par ailleurs, remarquer qu'en investissement aucun crédit n'a été prévu pour l'éclairage public.

Il ajoute que la municipalité suit son programme de campagne sans s'occuper de ce que pensent les rethélois. Par conséquent, il va voter contre le budget.

Monsieur le Maire ne comprend pas cette décision : la Ville fait des économies, n'augmente pas les impôts, arrive à obtenir des excédents alors qu'elle partait avec un budget déficitaire.

Thierry CHEVALLOT-BEROUX estime qu'il y a d'autres façons de gérer la Ville. Il trouve que certains investissements ne sont pas nécessaires par rapport à certaines autres urgences.

Monsieur le Maire fait remarquer à Monsieur CHEVALLOT qu'il a validé toutes les décisions de la municipalité pendant trois ans et que tout à coup il s'oppose à toutes les propositions. Il explique qu'il ne fait que poursuivre les engagements pris auprès de la population.

Thierry CHEVALLOT-BEROUX explique que certaines décisions prises ne satisfont pas tout le monde et souhaite uniquement que ces éléments soient revus.

Marie-José THOMAS appuie la remarque de Monsieur CHEVALLOT au sujet de l'éclairage public en précisant qu'énormément de personnes ont peur en se rendant à leur travail et le signalent sur les réseaux sociaux.

Monsieur le Maire écoute et entend mais estime que ce n'est pas le sujet du jour. Si des modifications budgétaires s'imposent courant de l'année, elles seront faites.

* Monsieur le Maire passe à la présentation des recettes et dépenses d'investissement.

Thierry CHEVALLOT-BEROUX souhaite savoir si Monsieur le Maire a avancé sur le relogement du club de skate.

Monsieur le Maire a transmis un courrier au Président de la Communauté de communes au sujet de la mise à disposition éventuelle du Palais des sports.

Renaud AVERLY va regarder à cette demande.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du commencement des travaux des Halles ce lundi.

Concernant la création du giratoire des Minimes, Monsieur le Maire n'affiche que 50 % de subvention pour éviter d'avoir des surprises lors des réponses.

Renaud AVERLY estime les projets du giratoire des Minimes et de la Place Noiret Chaigneau très importants et souhaite que l'ensemble du conseil se mette en configuration de travail pour voir s'il y a des améliorations à apporter aux projets.

Monsieur le Maire répond que plusieurs éléments sont encore à travailler :

- les commerçants doivent être associés comme cela a été fait avec les passerelles
- étant donné qu'il s'agit d'une route départementale, le conseil départemental a son mot à dire et pourrait être amené à apporter son soutien financier
- les services de l'Etat doivent également être associés, notamment au sujet du classement de la voirie en voie grande circulation (plus de pertinence du fait de l'existence de la contournante).
- Une présentation sera faite au public également

Les chiffres annoncés seront affinés.

Renaud AVERLY se déclare très circonspect sur ces deux investissements et souhaite qu'ils soient travaillés en fonction de toutes les réponses reçues.

Monsieur le Maire répond qu'il est possible d'alourdir les démarches pour ne rien entreprendre. Il informe que ces projets ne seront pas revus de fond en comble, un travail important ayant déjà été réalisé. Les commissions idoines travailleront dessus.

Eclairage public : Monsieur le Maire précise que 50 000 € sont provisionnés pour passer de l'éclairage au sodium à l'éclairage à LED.

Thierry CHEVALLOT-BEROUX estime que les coûts de l'électricité ne reviendront pas en arrière. Avec aussi peu d'investissements, la Ville n'est pas visionnaire.

Monsieur le Maire ne veut pas entendre ces propos. Il a reçu la grande direction pour régler à l'amiable le dossier du Contrat de Performance Energétique d'un montant de 6,5 millions d'euros et le retirer du budget. 1,2 million d'euros chaque année veut dire que la Ville n'aurait rien pu faire d'autre que de l'éclairage public.

Thierry CHEVALLOT-BEROUX souhaite savoir si des travaux ont été entrepris dans le cadre de ce contrat.

Monsieur le Maire ne souhaite pas répondre, le dossier étant en négociation.

Monsieur le Maire rappelle les résultats obtenus sans emprunt et sans augmentation d'impôts et avec plus de 75 % des investissements réalisés ou en cours :

		BP2023	CA 2023	Résultat clôture hors RAR	Reste à réaliser 2023	Excédent clôture avec RAR 2023
Fonctionnement	Dépenses	7 876 175,43 €	5 994 997,99 €	1 678 647,31 €		2 694 488,26 €
	Recettes	8 853 369,92 €	9 220 103,10 €			
	Solde	977 194,49 €	3 225 105,11 €			
Investissement	Dépenses	14 512 555,84 €	8 696 367,54 €		616 642,55 €	
	Recettes	14 512 555,84 €	7 149 909,74 €		1 632 483,50 €	
	Solde	0,00 €	-1 546 457,80 €		1 015 840,95 €	

Laurie BOCAHUT revient sur la vente d'une parcelle au lycée agricole et souhaite que ce point soit traité lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire répond que le dossier sera obligatoirement traité en conseil pour finaliser la vente.

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents (M. AVERLY n'a pas émis d'avis).

Monsieur le Maire cède la présidence à Michel VANGIERDEGOM, doyen de l'assemblée et adjoint délégué aux finances.

Il quitte ensuite la salle.

Michel VANGIERDEGOM fait procéder au vote du compte administratif.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire est très touché et remercie le conseil municipal pour la confiance qu'il lui a accordée sur cette gestion 2023. Il s'engage à maintenir la rigueur nécessaire pour faire vivre Rethel.

12. Affectation des résultats 2023 budget général

Une fois le compte administratif voté, une délibération d'affectation des résultats est prise et les résultats sont intégrés dans l'exercice suivant.

	Affectation de résultat	
Besoin de financement	1068R	530 616,85 €
Résultat d'investissement déficitaire reporté	001D	1 546 457,80 €
Résultat d'investissement excédentaire reporté	001R	
Résultat de fonctionnement déficitaire reporté	002D	
Résultat de fonctionnement excédentaire reporté	002R	2 694 488,26 €

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents (M. AVERLY n'a pas émis d'avis).

Adoptée à l'unanimité.

13. Budget général – Année 2024

Il s'agit de voter le budget primitif du budget général de la ville de Rethel :

		BP 2024	
Fonctionnement	Dépenses	8 952 044,52 €	1 043 273,74 €
	Recettes	9 995 318,26 €	
	Solde	1 043 273,74 €	
Investissement	Dépenses	13 089 113,87 €	
	Recettes	13 089 113,87 €	
	Solde	0,00 €	

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents (M. AVERLY n'a pas émis d'avis).

Renaud AVERLY estime que, comme l'année dernière, l'ensemble des investissements prévus au budget ne sera pas exécuté. Il estime à 50 % le taux de réalisation en 2023.

Monsieur le Maire répond que c'est faux. Pratiquement 80 % des prévisions ont été réalisés, ce qui est du jamais vu dans une commune de la strate de Rethel. Les comptes sont très sincères et le maximum sera fait pour réaliser les investissements annoncés.

Renaud AVERLY estime que la Ville n'est pas prête sur les projets comme ceux de la Place Noiret Chaigneau et de la Place des Minimés tant au niveau des financements que des travaux. Il aurait préféré un travail en AP/CP (autorisation de programme et crédit de paiement), ce qui serait plus juste pour structurer le budget.

Monsieur le Maire répond que tout motif est bon pour ne pas voter le budget !

Adoptée à la majorité (1 contre : M. CHEVALLOT / 8 abstentions : MM. AVERLY et VUARNESSON – Mmes BILLETTE, MERIEUX, BOCAHUT et THOMAS – Mme BRUNIN et M. BALDO ayant donné pouvoir).

14. Compte administratif budget Location – Année 2023

Le compte administratif budget location retrace l'ensemble des mouvements budgétaires, c'est-à-dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Ville sur un exercice comptable. Il est présenté selon la même nomenclature comptable que le budget primitif.

Le compte administratif est un bilan financier. Il permet de contrôler la gestion de la Ville et de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. Ce document permet également de vérifier la réalité et la sincérité des prévisions budgétaires. Il présente les résultats comptables de l'exercice.

		BP 2023	CA 2023	Excédent clôture hors RAR
Fonctionnement	Dépenses	578 924,78 €	285 050,88 €	160 542,37 €
	Recettes	578 924,78 €	590 568,01 €	
	Solde	- €	305 517,13 €	
Investissement	Dépenses	390 215,59 €	273 190,57 €	
	Recettes	390 215,59 €	128 215,81 €	
	Solde	- €	- 144 974,76 €	

Monsieur le Maire annonce la fin des travaux de démolition du bâtiment Cayenne. Le site a été remis en très bon état et tous les matériaux ont été enlevés. L'opération revient à 112 500 € comme prévu. Les entreprises présentes sur le site sont satisfaites de la démolition. Une réflexion doit être menée sur le devenir de cette parcelle. Les entreprises présentes seraient éventuellement intéressées.

Thierry CHEVALLOT-BEROUX a les devis de l'entreprise FERRARI sous les yeux : un d'environ 300 000 € et un second d'environ 115 000 €. Il inviterait l'entreprise à venir s'expliquer. Il estime qu'il y a des différences de prestations entre les deux devis, ce que réfute Monsieur le Maire. Il ajoute que, concernant la laiterie, le devis FERRARI n'a pas été présenté alors qu'il était moins-disant que celui de l'entreprise DAGIBAT. Il reproche un manque de transparence.

Monsieur le Maire aurait préféré que Monsieur CHEVALLOT lui demande directement des comptes au lieu d'aller les chercher à l'entreprises FERRARI. Ce n'est pas élégant !

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents (M. AVERLY n'a pas émis d'avis).

Monsieur le Maire cède la présidence à Michel VANGIERDEGOM, doyen de l'assemblée et adjoint délégué aux finances.

Il quitte ensuite la salle.

Michel VANGIERDEGOM fait procéder au vote du compte administratif.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

15. Affectation des résultats budget Location

Une fois le compte administratif budget location voté, une délibération d'affectation des résultats est prise et les résultats sont intégrés dans l'exercice suivant.

	Affectation de résultat	
Besoin de financement	1068R	244 974,76 €
Résultat d'investissement déficitaire reporté	001D	144 974,76 €
Résultat d'investissement excédentaire reporté	001R	
Résultat de fonctionnement déficitaire reporté	002D	
Résultat de fonctionnement excédentaire reporté	002R	60 542,37 €

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents (M. AVERLY n'a pas émis d'avis).

Adoptée à l'unanimité.

16. Budget Location – Année 2024

Il s'agit de voter le budget primitif du budget annexe « Location » de la ville de Rehel :

		BP2024	
Fonctionnement	Dépenses	387 500,00 €	31 042,37 €
	Recettes	418 542,37 €	
	Solde	31 042,37 €	
Investissement	Dépenses	507 974,76 €	
	Recettes	507 974,76 €	
	Solde	- €	

Renaud AVERLY revient sur Cayenne. Il a étudié les devis remis et n'est pas convaincu des explications données. Il estime que l'honnêteté d'une entreprise ne peut pas être remise en cause lors d'un conseil municipal. Les devis et sujets doivent être bien cadrés avant d'être abordés.

Monsieur le Maire partage cette position.

Les membres de la commission des Finances ont émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents (M. AVERLY n'a pas émis d'avis).

Adoptée à la majorité : 7 abstentions (MM. AVERLY, VUARNESSON et CHEVALLOT BEROUX – Mmes BILLETTE, MERIEUX, BOCAHUT – Mme BRUNIN ayant donné pouvoir).

17. Rapport sur l'utilisation de la dotation solidarité urbaine et cohésion sociale 2023

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées (art L2334-15 du CGCT).

Le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de financement (art L2334-19 du CGCT).

La ville de Rethel a perçu la somme de 348 873 € pour l'année 2023.

Cette dotation de fonctionnement, comme toute recette de fonctionnement, n'est pas affectée directement à des opérations. Elle participe aux dépenses de fonctionnement en général et permet d'augmenter ou de maintenir les excédents de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement.

En 2023, cette dotation a permis de financer les dépenses suivantes :

- Participation aux frais de fonctionnement du CCAS
- Versement d'une subvention à la crèche
- Réhabilitation secteur Pertinguette et Camille Lassaux

Rappel des dotations sur les cinq dernières années :

- * en 2018 pour un montant de 295 495 €
- * en 2019 pour un montant de 308 172 €
- * en 2020 pour un montant de 322 109 €
- * en 2021 pour un montant de 332 108 €
- * en 2022 pour un montant de 340 928 €

Les membres de la commission des Finances ont pris acte à l'unanimité des membres présents.

Prise acte à l'unanimité.

18. Actes pris par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire doit rendre compte des actes qu'il a pris dans le cadre des délégations que lui a accordé le conseil municipal.

- ***De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ... Prendre les décisions d'agréeer ou de rejeter les candidatures ...***

Attribution du marché « Restauration des Halles » après avis favorable, unanime, de la Commission d'appel d'offres réunion le 22 novembre 2023 :

Lots	Entreprises retenues	Base HT	PSE HT	Total HT	Total TTC	Estimatif (HT)
LOT 1 - Démolition - Gros œuvre	SAS DELGI CONSTRUCTION	159 900,00 €	12 280,00 €	172 180,00 €	206 616,00 €	150 200,81 €
LOT 2 - Charpente métallique - Serrurerie	LA CHARPENTE NOYONNAISE	172 358,98 €		172 358,98 €	206 830,78 €	80 330,00 €
LOT 3 - Menuiseries extérieures	ZUCCARI	114 005,00 €		114 005,00 €	136 806,00 €	90 582,04 €
LOT 4 - Menuiseries intérieures - Plâtrerie - Faux plafonds	SARL LEMPEREUR	94 293,06 €		94 293,06 €	113 151,67 €	95 573,97 €
LOT 5 - Electricité - Ventilation	SARL COCATRE	50 040,84 €		50 040,84 €	60 049,01 €	78 295,40 €
LOT 6 - Plomberie - Chauffage	SAS THEVENIN	27 145,00 €		27 145,00 €	32 574,00 €	20 900,00 €
LOT 7 - Carrelage - Faïence	SARL DGCORPOBAT	18 727,40 €		18 727,00 €	22 472,88 €	15 615,73 €
LOT 8 - Peintures	SARL DGCORPOBAT	67 229,14 €		67 229,14 €	80 674,97 €	82 189,70 €
LOT 9 - Matériel de cuisine	SAS EVOLUTION	4 570,00 €		4 570,00 €	5 484,00 €	4 550,00 €
LOT 10 - VRD	SARL LAGRANRUELLE	50 840,00 €		50 840,00 €	61 008,00 €	70 990,00 €
LOT 11 - Elévateur PMR	MYDL	28 822,00 €		28 822,00 €	34 586,40 €	27 000,00 €
TOTAL		703 699,42 €	12 280,00 €	715 979,42 €	859 175,30 €	716 227,65 €

- ***Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts***

Les documents sont consultables au service comptabilité-Finances.

- ***Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières***
 - 2 nouvelles concessions
 - 7 renouvellements
 - 2 nouvelles cavurnes
 - 3 dispersions de cendres
- ***Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €***

Vente d'un buggy électrique avec lame à neige et distributeur de sel au prix de 4 000 € à Grégory SCIACCALUGA de Saulces-Monclin.

Véhicule acquis en 2014 au prix de 20 868 €.

Dates prévisionnelles des prochains conseils municipaux

Mardi 26 mars 2024 (commission des finances le 19 mars)

Mardi 30 avril 2024 (commission des finances le 23 avril)

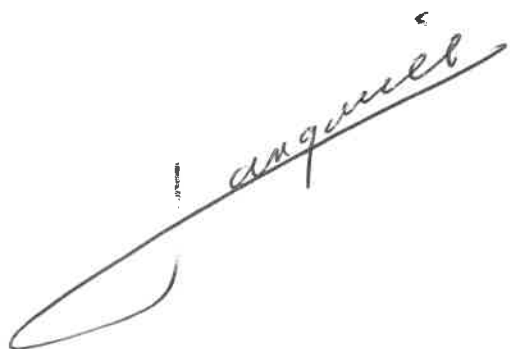
Mercredi 19 juin 2024 (commission des finances le 11 juin)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

La séance est levée à 21 h 00

La secrétaire de séance

Joëlle LANGONNIER



Le Maire

Joseph AFRIBO

